

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Etaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Patricia LALOS, Philippe COUSIN, Maryse REDUREAU, Jacky GARNIER, Nathalie GONCALVES, Christiane DUBRETON, Michèle BONRAISIN, Patrick LEMOINE, Yves RABANT.

Absents excusés : Valérie HUART, Caroline LEGENVRE, Virginie HAAS, Claudine BEYER, Bernard TRONCHET, Bruno HAMELIN, Frédéric TOTAIN

Procurations : -

Secrétaire : Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 21/05/2019 Conseillers en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 11

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2019/021 – Personnel : prolongation contrat CAE-PEC

Par délibération du 28/06/2018, le conseil municipal a donné son accord pour créer un emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Une jeune a été recrutée dans les services périscolaires pour 9 mois du 31/8/18 au 30/5/2019 et a débuté une formation CAP petite enfance.

Ce contrat peut être prolongé jusqu'au 30/08/2020, avec la même aide de l'Etat de 50%.

✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à prolonger de 15 mois le contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du dispositif PEC, pour 24 H/semaine et à signer la convention à intervenir.

2019/022 - Personnel : conventions de mise à disposition

1/ un agent du service périscolaire participera au centre aéré du 8 au 19/07/2019 organisé par la Maison des projets. Taux horaire facturé : 14 €.

Notre agent a accepté cette mise à disposition de 2 semaines.

2/ Pour remplacer un agent en congé, la commune de La Guierche a demandé à la commune de St Pavace la mise à disposition d'un agent maîtrisant les procédures d'urbanisme.

Notre agent a accepté cette mise à disposition de 5H par semaine du 19/06/19 au 07/08/2019.

La commune de la Guierche remboursera le coût de ces 5 H hebdomadaires au taux de 20 €/h.

✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer les conventions de mise à disposition.

2019/023 – Budget : Liste des dépenses imputables art. 6232 fêtes et cérémonies

A la demande du trésorier, le conseil municipal doit se prononcer sur les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés

- les fleurs, bouquets, cartes cadeaux, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats

- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots)

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations

✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la définition des dépenses à comptabiliser à l'article Fêtes et cérémonies du budget principal.

2019/024 - Budget : Fixation durée d'amortissement

Les communes de moins de 3500 habitants peuvent amortir leurs immobilisations. Le budget de St Pavace prévoit les amortissements des biens mobiliers.

Les durées d'amortissement ont été fixées par délibération du 29/03/2005.

Il est demandé de compléter cette liste pour le compte 2041 - Subventions d'équipement aux autres collectivités (participation à La Chapelle St Aubin pour le bac à chaînes) avec une durée de 5 ans.

✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la durée d'amortissement de 5 ans pour cette imputation.

2019/025 - Budget : Annulation de titres

Monsieur le maire présente deux titres de recettes qui ont fait l'objet d'une erreur de comptabilisation :

Titre 276/2018 : Groupama : titre émis alors que le montant était déduit sur la facture globale : 624.34 €

Titre 582/2018 : taxe d'aménagement comptabilisée 2 fois pour 12.93 €

✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les annulations de titres ainsi présentées, qui seront imputées à l'article 673 du budget communal.

2019/026 - Budget Participation scolarisation hors commune

La commune du Mans sollicite le paiement d'une participation à la scolarisation d'un enfant de St Pavace en classe spécialisée élémentaire. Considérant que St Pavace ne dispose pas d'une classe ULIS, la commune est tenue de participer au financement de la scolarisation. Le tarif appliqué est de 424 € par élève.

✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le paiement de la somme de 424 € à la ville du Mans. Les crédits sont prévus à l'article 6558 du budget communal 2019.

2019/027 - Urbanisme : rétrocession voirie espaces verts lotissement

Pour déposer ses permis d'aménager, FONCIER AMENAGEMENT souhaite établir une convention avec la commune pour la rétrocession des voies et réseaux des lotissements privés qu'il aménage à la Journalière et route de Bougeance. L'intégralité des équipements communs sera cédée gratuitement à la commune après réception. Les frais de notaire seront à la charge du lotisseur.

✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer les deux conventions.

2019/028 - Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages

Avec les travaux de réhabilitation de la mairie, la salle des mariages sera indisponible du 1^{er} juillet et 30 novembre 2019. L'organisation des mariages pourra se tenir dans la salle Ste Anne.

Cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation provisoire de cette salle en salle des mariages. Le procureur de la République a été sollicité en ce sens.

✓ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la salle Sainte-Anne à la célébration des mariages pendant la période de travaux de la salle de la mairie.

➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

2019/008	22/03/2019	contrat maîtrise œuvre lotissement communal	SODEREF/BERTRAND	7 500 €
2019/009	25/03/2019	Contrat entretien espaces verts	AUBIER Paysage	31 928.40 €
2019/010	18/04/2019	Avenant 1 contrat MOE aménagement cour primaire	PAYSAGE CONCEPT	800 €
2019/011	21/05/2019	Marché entretien voirie 2019	ELB	33 089.50

➤ **Comptes rendus commissions et CDC**

Commission communication

Parution mi-juin du bulletin municipal

Commission sociale et scolaire

Adhésion à la Charte Qualité du Pays du Mans pour le restaurant officialisée le 15 mai lors de l'AG

Participation au groupe de travail pour la rédaction du PEDT communautaire

Commission animation- CME

Un hôtel à insectes a été fabriqué et installé proche de la mare avec les enfants du CME.

Fête au village finalisée avec les associations

Le bric à brac 2020 se fera sur la Promenade

Commission urbanisme

Révision du PPRI : enquête publique du 17 juin au 17 juillet 2019 avec permanences des commissaires enquêteur le mercredi 19 juin et le vendredi 5 juillet. Info aux habitants concernés.

Commission voirie

La journée citoyenne : belle journée avec une soixantaine de personnes sur 6 ateliers.

Le marché d'entretien a été confié à l'entreprise ELB après consultation

Communauté de Communes

Point sur les subventions communautaires : 2400 € pour les associations de St Pavace.

Présentation du projet multi accueil de Neuville et du transfert des bureaux communautaires dans la ZA des Petites Forges à Joué l'Abbé

Prochain conseil municipal : mardi 25 juin 2019

Nom	Signature	Nom	Signature
Max PASSELAIGUE		Patrick LEMOINE	
Jean-Claude MOSER		Michèle BONRAISIN	
Patricia LALOS		Nathalie GONÇALVES	
Philippe COUSIN		Claudine BEYER	Absente excusée
Maryse REDUREAU		Valérie HUART	Absente excusée
Jacky GARNIER		Bruno HAMELIN	Absent excusé
Christiane DUBRETON		Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Yves RABANT		Virginie HAAS	Absente excusée
Bernard TRONCHET	Absent excusé	Caroline LEGENVRE	Absente excusée